

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 juillet 2026

Numéro DÉLIBÉRATION.	OBJET	DÉCISION
800DE2603N01A	Décision modificative – Annule et remplace la délibération 800DE2603N01	Adoptée
800DE2603N02	Aide communale – rénovation des façades et valorisation du patrimoine du centre de bourg de Tincebray	Adoptée
800DE2603N03	Avenant marché les Hauts Champs	Adoptée
800DE2603N04	Marché voirie rurale	Adoptée
800DE2603N05	Modification définitive du lieu des réunions de conseil municipal	Adoptée
800DE2603N06	Subventions 2026	Adoptée

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOIVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Évelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N01A Décision modificative
Annule et remplace la délibération 800de2603N01

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de prendre une décision modificative portant principalement sur :

- Réajustement des crédits sur quelques opérations en cours :

- ❖ Coffret éclairage public Saint Cornier des Landes
- ❖ Salle de musique Saint Cornier des Landes
- ❖ Candélabre à l'entrée de CEMOI
- ❖ Joints muret rue de Domfront
- ❖ Stores cuisine salle Beauchêne
- ❖ Tennis
- ❖ Friche industrielle Centre Bourg

- Écriture spécifique suite à l'achat du garage – Rue de Vire

Date de transmission de l'acte: 21/07/2026
Date de réception de l'AR: 22/07/2026
061-200049765-800DE2603N01A-BF

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
		BP				BP	
023	Virement à la section investissement		87 441,24	73888	Produits de gestion courante		2 000,00
63888	Charges diverses de Gestion Courantes		85 441,24				
Total dépenses			2 000,00	Total recettes			2 000,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
		BP				BP	
21539	4026 Coffret éclairage Public SCL	3 000,00	2 100,00				
2113	4036 Evier sanitaire + Travaux supplémentaires salle de musique	80 000,00	2 000,00				
2113	6087 Fourniture et remplacement candélabre chocolaterie	50 000,00	3 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement		87 441,24
2113	6263 Joints 13-15 Rue de Domfront	0,00	2 700,00		2060 DETR 2026 Réfection Ouvrage Route du Moulin Frénes		5 408,76
2113	1001 Stores Cuisine et Salle communale Beauchêne	0,00	2 050,00				
2113	6123 Terrain Tennis Extérieur Ty Régénération + Serrure Carte perforée Terrain Tennis Extérieur Ty	0,00	22 000,00				
20415	42 6250 Aménagement FRICHE Centre Bourg	90 000,00	2 000,00				
2111	6154 Echange Garage - Terrain Rue de Vire - Écriture comptale	90 000,00	2 000,00				
21828	9010 Tracteur Joh Deer 3075E	33 000,00	40 000,00				
20422	6208 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	0,00	15 000,00				
Total dépenses			92 850,00	Total recettes			92 850,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote la décision modificative n° 3 telle que présentée.

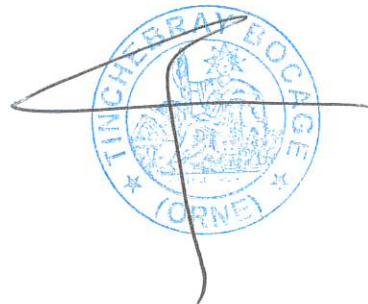
Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Le Maire,
Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 21/07/2026

Date de réception de l'AR: 22/07/2026

061-200049765-800DE2603N01A-BF

AGEDI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2026-03

Commune de TINCHEBRAY BOCAGE - 486 00 COMMUNE DE TINCHEBRAY BOCAGE

DM n° 3	2026
INSEE	61486

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	87 441.24 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	87 441.24 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	85 441.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	85 441.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 75888-515 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	85 441.24 €	87 441.24 €	0.00 €	2 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 441.24 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 441.24 €
R- 13461-2060-76 : Ouvrage d'art du Pont au Moulin	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 408.76 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 408.76 €
D-20415342-6250-312 : Friche Centre Bourg	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-20422-6208-311 : Aides communales - Ravalement de façades - Grande Rue	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-6154-515 : Terrains divers Tinchebray	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-1001-028 : Salle Beauchene	0.00 €	2 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-4036-317 : Salle de Musique	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-6123-321 : Terrain tennis non couvert Tinchebray	0.00 €	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-4026-512 : Eclairage public St Cornier des Landes	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-6087-512 : Eclairage public Tinchebray	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-9010-020 : Equipements services tech. mutualis Tinchebray Bocage	0.00 €	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	73 150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2312-6263-845 : Effacement de réseaux Rue de Geôle - Tinchebray	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	92 850.00 €	0.00 €	92 850.00 €
Total Général		180 291.24 €		94 850.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Date de transmission de l'acte de délibération : 21/07/2026
Date de réception de l'acte de délibération : 21/07/2026
061-200049765-800DN260N00A-BL
A G E D

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOMET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Evelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N02 Aide communale - rénovation des façades et valorisation du patrimoine du centre de bourg Tinchebray

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la qualité architecturale et paysagère de la Grande Rue et du centre-bourg constitue un enjeu majeur pour l'attractivité, le développement économique et la valorisation du patrimoine communal.

Afin d'encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de rénovation de façades et de mise en valeur du patrimoine bâti visible depuis l'espace public, il est proposé de créer une aide financière communale dénommée « Opération Façades Grande Rue ».

Cette aide a vocation à compléter les dispositifs existants, notamment ceux portés par l'ANAH, Domfront-Tinchebray Interco et la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer une aide communale à la rénovation des façades et à la valorisation du patrimoine bâti située dans le périmètre défini par le règlement annexé,
- Approuve le règlement d'attribution annexé à la présente délibération,
- Fixe l'enveloppe budgétaire annuelle consacrée au dispositif à 15 000 €,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal en investissement au compte 20422 (*subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des bâtiments et installations*) et ces dépenses seront amorties sur une durée de 1 an,
- Décide que les aides seront attribuées par délibération du Conseil municipal après instruction des dossiers et dans la limite des crédits disponibles,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Désigne les élus qui feront partie de la commission d'examen qui examineront les dossiers : Patrick Hergault, Patrick Héron, Christophe Lecordier, Bernard Rault, Emilie Thomas et Pascal Auvray.

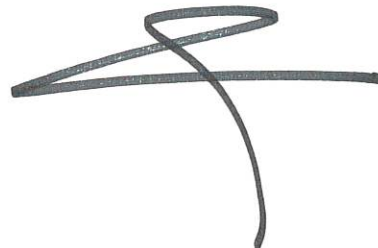
Date de transmission de l'acte: 25/08/2026
Date de réception de l'AP: 25/08/2026
061-200049765-800DE2603N02-DE

Ainsi fait et délibéré,
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER



Le Maire,
Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 25/08/2026

Date de réception de l'AR: 25/08/2026

061-200049765-800DE2603N02-DE

A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE LA GRANDE RUE et du dit « Vieux TINCHEBRAY »

Règlement au 06 juillet 2026.

Article 1 – Objet du dispositif

La commune de Tinchebray Bocage institue une aide financière destinée à encourager la rénovation des façades et la mise en valeur du patrimoine bâti situé dans le périmètre défini par le présent règlement.

Cette aide a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité esthétique du centre-bourg ;
- de renforcer l'attractivité commerciale et touristique ;
- de préserver et valoriser le patrimoine architectural local ;
- d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation extérieure.

Article 2 – Périmètre d'application

Le dispositif s'applique aux immeubles situés dans le périmètre de l'Opération Façades Grande Rue et « Vieux Tinchebray »

Le périmètre comprend :

- Grande Rue ;
- Rue de l'Industrie ;
- Rue de Domfront ;
- Rue de la Geôle ;
- Rue du Sourire ;
- Rue à la Brebis ;
- Ruelle à la Brebis ;
- Chemin de l'Abreuvoir ;
- Impasse de la Renommée ;
- Ruelle Chauvière ;
- Rue de la Prison ;
- Abords parking de la Poste ;
- Rue du Docteur Coulombe ;
- Rue Basse ;
- Rue du Château ;
- Rue de l'ancienne Mairie ;
- Rue aux Pôrets
- Rue du Commerce ;
- Rue de la Croix ;
- les voies et espaces publics figurant sur le plan annexé au présent règlement.

Seuls les immeubles visibles depuis l'espace public sont éligibles.

Article 3 – Bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cette aide :

- les propriétaires occupants ;
- les propriétaires bailleurs ;
- les copropriétés ;
- les commerçants et artisans propriétaires de leurs locaux ;
- les personnes physiques ou morales propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre concerné.

Date de transmission de l'acte: 25/08/2026
Date de réception de l'acte: 25/08/2026
061-200049765-800 DE 603N02-DE
A A E D

Article 4 – Immeubles éligibles

Sont éligibles :

- les maisons d'habitation ;
- les immeubles mixtes habitation-commerce ;
- les locaux commerciaux ou artisanaux ;
- les immeubles présentant un intérêt architectural ou patrimonial ;
- les murs de clôture et ouvrages visibles depuis l'espace public.

Article 5 – Travaux éligibles

Sont éligibles :

- le ravalement des façades ;
- le nettoyage, démoussage, rejointoiement et réparation des maçonneries ;
- la restauration des façades en pierre ;
- la restauration des colombages et des bardeaux en bois ;
- la remise en peinture des façades et menuiseries ;
- la restauration des portes, volets, ferronneries et garde-corps ;
- la restauration des murs de clôture visibles depuis la rue ;
- la rénovation des devantures commerciales ;
- la création ou la rénovation d'enseignes conformes à la réglementation ;
- les travaux de mise en valeur du patrimoine traditionnel.

Ne sont pas éligibles :

- les travaux d'entretien courant ;
- les travaux réalisés avant l'accord de la commune ;
- les travaux non visibles depuis l'espace public ;
- les travaux réalisés par le propriétaire lui-même sans facture d'entreprise.

Article 6 – Montant de l'aide

Pour les particuliers :

La commune attribue une aide correspondant à **20 % du montant TTC** des travaux éligibles.

Le montant des dépenses retenues est plafonné à 10 000 € TTC.

L'aide maximale est fixée à **2 000 €**.

Pour les commerces et activités artisanales :

La commune attribue une aide correspondant à **25 % du montant TTC** des travaux éligibles.

Le montant des dépenses retenues est plafonné à 12 000 € TTC.

L'aide maximale est fixée à **3 000 €**.

Une seule aide peut être accordée pour un même immeuble sur une période de cinq ans.

Article 7 – Dépôt des demandes

Toute demande doit être déposée avant le commencement des travaux.

Le dossier comprend :

- un formulaire de demande ;
- un justificatif de propriété ;
- des photographies de l'existant ;
- un descriptif des travaux ;
- les devis détaillés ;
- les autorisations d'urbanisme nécessaires ;
- tout document complémentaire demandé par la commune.

Date de transmission de l'acte: 25/08/2026
Date de réception de l'AP: 25/08/2026
061-200049765-800DE2603402-DE
A E D

Article 8 – Instruction

Les dossiers sont instruits par les services municipaux.

La commune peut solliciter l'avis :

- de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- du CAUE ;
- de toute personne qualifiée en matière patrimoniale.

Article 9 – Commission d'examen

Les demandes sont examinées par une commission composée :

- du Maire
- de conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.
- Et de professionnels désignés par le Conseil municipal

La commission émet un avis consultatif.

Article 10 – Décision

L'attribution de la subvention relève de la compétence du Conseil municipal.

Le Conseil municipal statue dans la limite des crédits inscrits au budget.

Article 11 – Versement

La subvention est versée après :

- réalisation des travaux ;
- transmission des factures acquittées ;
- vérification de la conformité des travaux réalisés.

La commune peut effectuer toute visite de contrôle utile.

Article 12 – Reversement

La commune peut exiger le remboursement total ou partiel de l'aide en cas :

- de fausse déclaration ;
- de non-respect des engagements ;
- de travaux réalisés non conformes au projet validé.

Article 13 – Cumul des aides

L'aide communale est cumulable avec les aides de l'ANAH, de Domfront-Tinchebray Interco, du Département, de la Région, de la Fondation du Patrimoine et de tout autre organisme public ou privé.

Article 14 – Durée du dispositif

Le présent dispositif est institué pour une durée de **trois ans** à compter de son entrée en vigueur.

Il pourra être prorogé, modifié ou supprimé par délibération du Conseil municipal.

Article 15 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa date d'approbation par le Conseil municipal.

Date de transmission de l'acte: 25/08/2026
Date de réception de l'AR: 25/08/2026
061-200049765-800DE2603N06-DI
A G E D I

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean- Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Evelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N03 avenant marché Les Hauts Champs

Monsieur le Maire fait part que les travaux des Hauts Champs ont repris et au vu des contraintes sur le terrain, cela a impliqué des modifications techniques non prévues au marché initial.

Cela a engendré des dépenses supplémentaires : comme le marché signé en 2024 comprenait 3 lots :

- Pôle multimodale de la Médiathèque
- Rue de la Gêole
- Les Hauts Champs

Le montant global du marché n'est pas modifié

Le Maire propose un avenant sur le lot 1 de la médiathèque de – 32 492 .67 et ajouter cette même somme sur les travaux des Hauts Champs : + 32 492.67 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

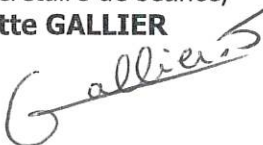
- Approuve l'avenant tel que proposé sur les travaux des Hauts Champs.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



Le Maire,
Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 17/08/2026
Date de réception de l'AR: 17/08/2026
061-200049765-800DE2603N03-DE

Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROUSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOMET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Évelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N04 Marché voirie rurale

Monsieur le Maire laisse la parole à Christophe Lecordier en charge de la voirie.
Un marché a été lancé pour les travaux de voirie rurale. La date limite de remise des offres était fixée au 18 mai 2026. Trois entreprises ont répondu.

L'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction de 3 critères :

60 % sur le prix

30 % sur les délais d'exécution à compter de la réception du bon de commande

10 % sur les moyens matériels et humains

Après analyse des offres, l'entreprise Courteille a été retenue sur la base d'un bordereau de prix établi à

466 923.54 € TTC. De plus cette entreprise était la mieux placée sur le prix, le délai et le mémoire technique.

A titre d'information, Les propositions des autres entreprises sont :

Eiffage : 581 511.30 € et Elie TP : 887 818.50 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

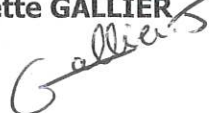
- Prend acte de la consultation.

Ainsi fait et délibéré,

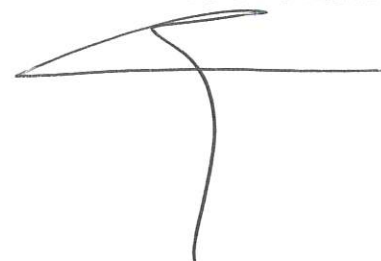
Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

Le secrétaire de séance,

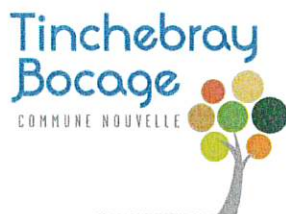
Juliette GALLIER




Le Maire,
Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 18/08/2026
Date de réception de l'AR: 18/08/2026
061-200049765-800DE2603N04-CC



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoît	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Évelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N05 Modification définitive du lieu des réunions de conseil municipal

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le changement définitif du lieu de réunion du Conseil municipal.

L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal se réunit et délibère à la mairie. Toutefois, il autorise le Conseil municipal à choisir un autre lieu de réunion situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances

La salle du conseil municipal est devenue un peu trop exiguë et présente également des limites sur le plan des équipements : elle ne dispose pas d'un écran de grande dimension ni d'un système de projection permettant à l'ensemble des conseillers et au public de visualiser confortablement les documents présentés en séance, tels que les plans, les projets, les tableaux financiers ou les présentations.

À l'inverse, la salle communale Ekklesia est plus spacieuse pour accueillir le public et bénéficie d'équipements modernes, notamment d'un écran de grande taille et cette salle est également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce changement ne modifie en rien au fonctionnement de notre Conseil municipal. Il s'agit uniquement de choisir un lieu plus adapté à l'exercice de nos missions.

Date de transmission de l'acte: 17/08/2026
Date de réception de l'AR: 17/08/2026
061-200049765-800DE2603N05-DE
A G E D

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve qu'à compter de la prochaine réunion de conseil municipal, les séances du Conseil municipal se tiendront, de manière permanente, dans la salle communale Ekklesia, située 1 place du Docteur Ledos en remplacement de la salle du conseil municipal de la mairie,
- Précise que les convocations aux réunions du Conseil municipal mentionneront ce lieu de réunion et que les formalités de publicité prévues par les textes en vigueur seront assurées.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

La secrétaire de séance,
Juliette GALLIER

Le Maire,
Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 17/08/2026

Date de réception de l'AR: 17/08/2026

061-200049765-800DE2603N05-DE

A G E D I

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 27
Votants 31
Date de convocation 29 Juin 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil municipal
06 Juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Tinchebray Bocage dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal de Tinchebray.

Étaient présents (P) ou absents (A)

AUBERT Thierry	P	AUVRAY Pascal	P	BESNARD Édith	P	BIZET Brigitte	P	BONNEL Nadia	P
BRARD Thérèse	P	BRIARD Nicolas	P	CHRÉTIEN Louise	P	DANIEL Nicolas	P	DAVID Marie Laure	A
DESSEAUX Estelle	P	DUMAINE Véronique	P	FAUCONNIER Éric	P	GALLIER Juliette	P	GOUASDON Christophe	P
GROSSARD Evelyne	A	HAVAS Jean	P	HERGAULT Patrick	P	HÉRON Patrick	P	HEUZÉ Nadège	A
HOUEL Dominique	A	JARRY Yveline	P	LECORDIER Christophe	P	LOVET Magalie	P	LORGEUX Isabelle	P
MISPELAERE Samuel	P	NURY Jérôme	P	PATRY Jean-Charles	A	PLANSON Jean-Claude	P	RAULT Benoit	P
ROULLIER Frédérique	A	SIMON Pascal	P	THOMAS Émilie	P				

Avaient donné pouvoir : Marie-Laure David à Pascal Simon, Évelyne Groussard à Yveline Jarry, Dominique Houël à Brigitte Bizet, Frédérique Roullier à Émilie Thomas

Secrétaire de séance : Juliette Gallier

800DE2603N06 subventions 2026

Monsieur le Maire laisse la parole à Samuel Mispelaere, Adjoint en charge des associations.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association.

Il rappelle qu'une subvention ne peut être accordée à une association qui n'en aurait pas formellement fait la demande et rempli le formulaire prévu à cet effet. En règle générale les subventions sont mandatées pendant les vacances d'été.

L'association bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé, et tout document témoignant des résultats de ses activités.

Les conseillers municipaux dirigeant une association ne prennent pas part au vote concernant ladite association.

Samuel Mispelaere présente la liste des associations pouvant prétendre à une subvention.

Subventions de fonctionnement	Année 2026
Judo Club Tinchebray	1 525
Tinchebray Sport Tennis	1 525
Esprit Spartiate (boxe)	400
Patronage Saint Joseph Tinchebray (Tennis de Table)	2 300
Jeunesse Sportive de Tinchebray Section Football	4 575

Date de transmission de l'acte: 17/08/2026
Date de réception de l'AR: 17/08/2026
061-200049765-800DE2603N06-DE

Tinchebray Cyclo	400
Frênes Sport	200
Ensemble et en Forme	500
AS Rhodos (Saint Remi)	300
AS Albert Camus	300
USEP Frênes	350
Sous-Total SPORT	12 375
Ligue de l'Enseignement (réseau Génériques)	300
Le Normandy	1 000
Arts et Loisirs	1 875
La Chanterelle	380
Les Jacques	250
Harmonie Municipale	700
Amis de la Chapelle Sainte Marie	500
Amis du clou et du sabot	230
Sous-Total CULTURE et PATRIMOINE	5 235
Comité des fêtes de Saint Jean des Bois	250
Comité des fêtes de Frênes	700
Comité des fêtes d'Yvrandes	250
Comité d'Animation de Beauchêne	700
Comité des fêtes de Saint Cornier des Landes	1 800
Comité d'accueil et d'échanoes de Saint Cornier	250
Club des amis d'Yvrandes	150
Club de l'amitié de Frênes	300
Club de loisirs des aînés de Saint Cornier	250
UNRPA	350
Sous-Total ANIMATION et LOSIRS	5 000
Croix Rouge	350
Secours Catholique	350
Sous-Total SOLIDARITE et CARITATIF	700
Mutilés de guerre	80
Anciens combattants de Frênes	400
UNC Yvrandes	150
UNC AFN Tinchebray	310
UNC AFN Saint Cornier	250
Anciens combattants de Beauchêne	100
Amicale Protection Civile	550
Amicale Pompiers Tinchebray	550
Sous-Total CITOYENNETE et MEMOIRE	2 390
Entre chemins et talus	750
Amicale des chasseurs de Saint Cornier	250
Société de chasse d'Yvrandes et St Jean	150
Société de chasse de Frênes	200
Société de chasse de Tinchebray	250
Sous-Total ENVIRONNEMENT et CHASSE	1 600
ASE Albert Camus	150
ASE Saint Remi	150
Aide aux devoirs Saint Cornier	80
Sous-Total DIVERS	380
TOTAL GENERAL	27 680

Date de transmission de l'acte: 17/08/2026

Date de réception de l'AR: 17/08/2026

061-200049765-800DE2603N06-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de la réception par le représentant de l'état et de sa publication. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Subventions exceptionnelles		
Entretien chemins et talus (Frênes)	Acquisition de matériel et outillage pour l'entretien et le nettoyage des chemins de randonnées	750
Comice d'arrondissement Domfront	Accueil et organisation du Comice Agricole 2026 sur le territoire de Tinchebray Bocage	2 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

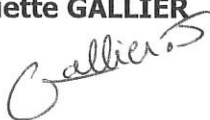
- Accorde une subvention aux associations suivant la liste telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré,

Pour copie certifiée conforme transmise en sous-préfecture.

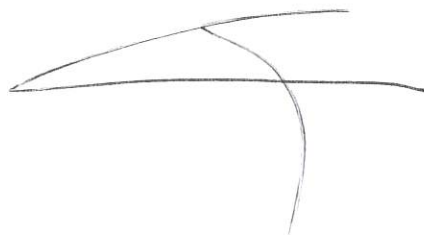
La secrétaire de séance,

Juliette GALLIER



Le Maire,

Jérôme NURY



Date de transmission de l'acte: 17/08/2026
Date de réception de l'AR: 17/08/2026
061-200049765-800DE2603N06-DE
A G E D I